

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le 16 mai 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente.

Etaient présents : Mme Catrevaux, M. Thébaut, M. Néar, M. Valiente, Mme Maillot, Mme Le Mouél, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot, Mme Le Floch, Mme Houssaye, Mme Dalino,

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christian Sébille donne procuration à Madame Catrevaux

Madame Pasquier donne procuration à Monsieur Gilles Fordos

Absents :

M. Sébille

Madame Pasquier

Mme Guillerme

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Absents : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 14 + 2

2023-20 – Création et suppression de postes – Modification du tableau des effectifs

Madame Catrevaux lit le rapport suivant :

Il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de procéder à des changements sur le tableau des effectifs de la résidence ROZ AVEL, en fonction des nécessités de service.

Aussi, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs de l'EHPAD suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique dans sa séance du 16 mai 2023.

Au 1^{er} Juin 2023

Suppression : 1 poste Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Création : 1 poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Dans le cadre des avancements de grade 2023

Dans le cadre de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité, les avancements de grade suivants sont proposés au titre de l'année 2023.

Ces propositions tiennent compte des conditions statutaires à remplir mais également des Lignes Directrices de Gestion approuvées au Comité Technique du 18 mai 2021 et du 30 novembre 2021, puis au Comité Social du 16 mai 2023.

Ces LDG avaient également été présentées aux Conseils d'administration du CCAS du 21 juin 2021 et du 2 décembre 2021.

Suppressions	Créations	Temps de travail	Date d'effet
1 Auxiliaire de soins Principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2023
1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2023
1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	28/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2023
1 agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2023
1 agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2023
1 Attaché	1 Attaché Principal	35/35 ^{ème}	1 ^{er} Juin 2023
1 Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1 ^{er} Juin 2023

Au 1^{er} Juillet 2023

Suppression : 1 poste Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Création : 1 poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 31.50/35^{ème}

Suppression : 1 poste d'agent social à 28 /35^{ème}

Création : 1 poste agent social de 2^{ème} classe à 31.50/35^{ème}

Suppression : 1 poste d'Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Création : 1 poste d'Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe à 31.50/35^{ème}

Suppression : 1 poste D'aide-soignante de classe supérieure à 28/35^{ème}

Création : 1 poste D'aide-soignante de classe supérieure à 31.50/35^{ème}

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE d'approuver les modifications ci-dessus mentionnées
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 26 mai 2023

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.